

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le 22/01/2024

ID : 074-217400704-20240109-D2024_02-DE



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 02

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	15
Conseillers votants :	21
Dont six pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 05 janvier 2024

**OBJET : REMBOURSEMENT DE
FRAIS A UN ÉLU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le neuf
janvier, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
FICHARD B. ARNOUX. R. CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. CHEVRON F. DIANA C.
RACINE FREIXENET M. CORNU C.
MATTERA A.**

**EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à
PLEYNET J.P. » STUBERT B. « pouvoir à
MORIAUD P. » DENERVAUD M. « pouvoir
à de PROYART A. » BILLARD G.
QUERNEC GARIN C. « pouvoir à
MATTERA A. » GEROUDET A. « pouvoir à
FICHARD B. » CHAMPEAU S.
CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT
C. »**

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Madame le maire expose au conseil municipal que suite à la visite de Monsieur Aimé JACQUET, ancien sélectionneur de l'équipe de France de football, et en remerciement de son déplacement, M. CHANTELOT Christian, conseiller municipal, s'est chargé de l'élaboration d'un album photos pour marquer cette journée. Le coût s'est élevé à 161,40 € TTC

Madame le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour le remboursement de ces frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement des frais engagés par Monsieur Christian CHANTELOT, conseiller municipal, d'un montant de 161,40 € TTC.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND

Le maire
Pascale MORIAUD

